



COMITE SYNDICAL

Du 11 mars 2019



Délibération n° 4

Objet : Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2018.

Étaient présents :

Messieurs NÉRAUD, GARNIER, MARTINET, BRAUX, MALBO et Madame GALZIN.

Étaient excusés :

Madame LECLERC, Monsieur NEVO.

Assistaient également à la réunion :

Messieurs MEYER, DEVOS (payeur départemental), VASSAL et Mesdames DEMARS et BATS.

Vu le rapport n° 4 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret, le Comité Syndical,

Exposé

L'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux expose les modalités de détermination d'affectation et de reprise des résultats. Dans le respect de ces dispositions il vous est proposé d'affecter le résultat ainsi qu'il suit.

I - LE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CORRIGÉ : + 693,64 €

Il est constitué par le cumul du résultat de l'exercice et du résultat reporté.

Solde de l'exercice : - 32 934,24 €

Il correspond à la différence entre les titres émis et les mandats émis :

✓ Titres émis : 1 840 155,22 €
✓ Mandats émis : 1 873 089,46 €

Résultat de l'exercice N-1 : + 33 627,88 €

Résultat corrigé cumulé : + 693,64 €

II - LE SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : + 1,17 €

Il est constitué par le cumul du solde de l'exercice et du résultat reporté et complété des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Solde de l'exercice :	+ 335 871,84 €
Il correspond à la différence entre les titres et les mandats émis :	
➤ Titres émis :	1 026 761,76 €
➤ Mandats émis :	1 362 633,60 €
Résultat de l'exercice (N-1) :	394 780,27 €
Restes à réaliser en dépenses :	730 650, 94 €
Résultat corrigé	+ 1,17 €



Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

ARTICLE UNIQUE :

D'affecter le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2018, soit 693,64 €, en report à nouveau au compte 002 en recettes de fonctionnement du BP 2019.

(adopté)

Le Président du Syndicat Mixte

Frédéric NÉRAUD